

Municipales 2020

LES 10 QUESTIONS DE L'ASPIT aux candidats :

La liste engagement écologique et social conduite par V.Deiss a pour ambition de mettre ne place un nouveau mode de gouvernance en lien avec les associations et les habitants de la Ville. Par ailleurs la préservation du patrimoine culturel et naturel local est au coeur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous nous engageons à travailler en lien avec votre association pour :

1. Terminer l'inventaire des maisons historiques de la Commune
2. Mettre en place la charte architecturale et paysagère
3. Créer dans le centre ville un PPVAP
4. Après l'élection, nous discuterons ensemble, comme le prévoit notre projet de gouvernance, des dispositions générales à adopter pour le nouveau PLU.
5. Respecter le classement communal actuel et l'étoffer en concertation avec votre association
Sauvegarder FERMEMENT tous les bâtiments protégés
6. Bien évidemment aucun arbre centenaire ne sera abattu dans le centre, au port, même sur l'ensemble de la Commune et nous nous engageons à planter et végétalisme significativement tout nouvel aménagement.
7. Oui nous prévoyons une ZAC du coeur de ville au port, vous serez bien évidemment associés pour aménager cet espace commun que nous ne livrerons pas à la spéculation immobilière.
8. Sur le port, nous prévoyons de protéger l'architecture patrimoniale des cabanes, de maintenir la priorité à l'activité ostréicole, régler la circulation et le stationnement.

9. Le stade Jean de Grailly est un équipement sportif de proximité indispensable aux établissements scolaires de centre ville, nous le laisserons en place.

L'ancienne école Victor Hugo est le seul témoignage restant de l'architecture scolaire du milieu du XXème siècle, les autres établissements ayant été détruits, nous nous engageons à conserver son architecture.

10. Tous les outils de gouvernance partagée seront conservés ou créés, les conseils d'experts.tes seront maintenus.

1- L'inventaire des maisons historiques (17ème, 18ème, 19ème et 20ème siècles) de notre commune n'a pas été achevé. Vous engagez-vous à le faire en coordination avec notre association ?

2- Cet inventaire achevé, vous engagez-vous à une harmonisation grâce à une Charte Architecturale et paysagère ?

3- Pensez-vous créer dans le centre ville un PVAP (Plan Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine *cf : Articles L631-4 & R631-6 à D631-14 du Code de l'Urbanisme*) ?

4- Etes-vous d'accord avec les modifications du PLU 2013 proposées par l'actuelle municipalité concernant le centre ville (en particulier les modifications de zonage et les maisons protégées)?

Si oui, vous engagez vous à les faire adopter ?

Si non, que proposez-vous ?

5- Vous engagez-vous à respecter le classement Communal (*article L. 123-1-7 du Code de l'Urbanisme*) actuel et à l'étoffer en concertation avec notre association ?

Si oui, pouvez-vous vous engager fermement à sauvegarder tous les bâtiments protégés ? (Voir Chapitre 1 ; art 11 du PLU actuel)

6- Vous engagez-vous à ne pas donner l'autorisation d'abattre les arbres centenaires (et plus) du centre ville et du port mais, au contraire, à en planter ?

7- Avez-vous un projet de ZAC ?

8- Quel est votre projet pour le port de La Teste?

9- Quel est votre projet pour le terrain du stade Jean de Grailly et celui de l'ancienne École V. Hugo?

10- Vous engagez-vous à pérenniser la participation d'Aspit dans le comité consultatif de l'aménagement et de l'urbanisme (CCAU) ? ainsi que le poste d'architecte conseil ?

Les réponses seront à consulter sur le site de l'association : aspit-gironde.fr